

## De l'ombre à la lumière

En vertu de la loi, art L 2121-18 du CGCT, j'ai pris l'initiative depuis le 17 mai de filmer le conseil municipal.

Objectif transparence.

Mais que n'avais-je fait !

Les équipes du maire et de M. Chaumeil se sont offusquées de voir appliquer la loi.

A bout d'arguments et après une tentative d'intervention musclée de 3 élus ( Olivier Bouton, Luc Turner, Nessa Davrain ) pour m'arracher mon portable ( visible en 30<sup>ème</sup> minute du film du 17 mai sur ma page facebook ), ils décident de désertir le conseil...

Depuis, la loi a fini par être comprise par ces élus.

Mes films, sans filtre, sans coupure, prouvent le décalage total entre le compte-rendu officiel et la réalité.

AUJOURD'HUI, NOUS SOMMES TOUS POUR UN NOUVEL EHPAD. Heureusement pour les résidents et le personnel. APRÈS 15 ANS D'INACTION DES ÉQUIPES POLITIQUES SUCCESSIVES. IDÉEL Sté privée achète un terrain communal.

1/ SANS les bâtiments: 470 000 €

Estimation reconnue illégale, la décision est retirée le 8 juin.

2/«AVEC» les bâtiments: 470 000 €

Etonnant ?

AVEC ou SANS le bâti = MÊME PRIX !!

Afin que le prix change, Mme le maire IL FAUT QUE LA SUPERFICIE DU BÂTI APPARAISSE !

Faites donc estimer « 2 bâtiments mitoyens surface : 163 m<sup>2</sup>, sur 7832 m<sup>2</sup> de terrain » et non « 7832 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir, avec bloc sanitaire vétuste à démolir ».

Le refus actuel d'estimer le bâti fait perdre 140 000 € à Dourdan (163 m<sup>2</sup> à 859 € le m<sup>2</sup>)

.

Nous élus bénévoles, pour responsabiliser nos élus généreux donateurs, nous avons demandé qu'ils PRÉLÈVENT durant 18 mois restant de mandat 140 000 € SUR LEURS INDEMNITÉS D'ÉLUS.

30 élus ont VOTÉ CONTRE, épargnant les leurs financièrement, mais condamnant la ville à une nouvelle perte sèche.